



**Picardie**  
des Châteaux  
*Ensemble,  
on va plus loin*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS De la Communauté de Communes Picardie des Châteaux

Le conseil communautaire s'est réuni conformément à l'article 2122-17 du Code Général des collectivités Territoriales.

**Date et heure de séance :**

**10 juin 2024 à 18h30**

**Envoi de la convocation :**

**31 mai 2024**

**Lieu :**

**PONT SAINT MARD**

**Conseillers communautaires en  
exercice : 53**

**Nombre de conseillers  
présents : 36**

**Mandats de procuration : 6**

**Votants : 42**

**Secrétaire de séance :**

**Guy PERNAUT**

**Présents :**

- ANIZY LE GRAND : Ambroise CENTONZE-SANDRAS ; Alcinda AZEVEDO ; Annie TUJEK ; Patricia ARTUS.
- BARISIS AUX BOIS : Guy PERNAUT.
- BASSOLES AULERS : Isabelle HERBULOT.
- BESME : Georges KRESS.
- BOURGUIGON SOUS MONTBAVIN : Eric BONAMOUR DU TARTRE.
- BRANCOURT EN LAONNOIS : Marie-Laure ROUYER ; Nadège DELPECH.
- CAMELIN : Francis BORGNE.
- CHAILLEVOIS : Philippe MIGNOT.
- CHAMPS : Marie-Angéline TENAILLON.
- COUCY LA VILLE : Jocelyne DEMADE.
- COUCY LE CHATEAU : Patrick CAUX ; Luminita LECAUX-ENACHE.
- CRECY AU MONT : Vincent MORLET.
- FOLEMBRAY : Jacques PORTAS.
- FRESNES SOUS COUCY : Quentin GUILMONT.
- GUNY : Jean Marc BAILLON.
- LANDRICOURT : Eddy WARNIER.
- LEUILLY SOUS COUCY : Christian ZAKRYENSKI.
- MONTBAVIN : Christophe ANANIE.
- PINON : Bernard BITEBIERE ; Françoise DIAS ALVES.
- PONT SAINT MARD : Marie-France DOUVRY.
- PREMONTRE : Christian LEVEQUE.
- QUINCY-BASSE : Philippe MOUSSOUR.
- ROYAUCOURT ET CHAILVET : Guillaume LE RUDULIER.
- SAINT AUBIN : Benoit PHILIPON.
- SAINT PAUL AUX BOIS : Marie France LARDE.
- SELENS : Frédéric KAMINSKI.
- TROSLY LOIRE : Thierry LEMOINE.
- URCEL : Vincent PIERSON.
- VERNEUIL SOUS COUCY : Stéphanie BAUDRIMONT-CHOQUET.
- WISSIGNICOURT : Jean Pierre DUFOR.

**Excusés et ayant donné pouvoir :**

- Monsieur Emmanuel FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Guy PERNAUT ;
- Madame Martine SALENGROS donne pouvoir à Monsieur Jacques PORTAS ;
- Monsieur Patrick VITU donne pouvoir à Madame Annie TUJEK ;
- Madame Martine COLVEZ donne pouvoir à Madame Françoise DIAS ALVES.
- Madame Charles COLVEZ donne pouvoir à Madame Patricia ARTUS.
- Monsieur Christophe LAUTOUT donne pouvoir à Madame Isabelle HERBULOT.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Communauté de Communes Picardie des Châteaux**

**Délibération CC2024-032 : Adoption des règlements intérieurs du RPE, de l'accueil extrascolaire et de l'accueil du mercredi.**

**EXPOSE**

La Communauté de communes organise et met en œuvre les accueils extrascolaires durant les vacances, ainsi que ceux du mercredi.

Elle organise également des animations à destination des assistantes maternelles et des familles dans le cadre du Relais Petite Enfance.

A cette fin, il est nécessaire que soit adopté un règlement intérieur au service, permettant notamment de spécifier les modalités et les conditions dans lesquelles l'enfant est pris en charge, ainsi que les règles usuelles de comportement et de bonnes pratiques dans le cadre de ces accueils.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets de règlements intérieurs du RPE, de l'accueil extrascolaire et de l'accueil du mercredi, de la Communauté de communes, joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute mesure permettant la mise en œuvre de ces règlements.

*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait et délibéré en séance les susdits jours, mois et an ;  
Au registre sont les signatures ;

A PINON, le 10/06/2024  
**Pour extrait conforme  
Le Président  
Vincent MORLET**



Vincent MORLET

VINCENT MORLET  
2024.06.17 14:14:03 +0200  
Ref:6698825-10037409-1-D  
Signature numérique  
le Président

[[[signature1]]]